

Avis de dépassement du seuil d'information et de recommandation pour les particules

Ce lundi 02 février 2015, les concentrations de particules en suspension (PM10) dans l'atmosphère dépassent le niveau d'information et de recommandation dans l'île de Cayenne, correspondant à une mauvaise qualité de l'air (indice 8).

Cela s'explique en partie par la présence en forte concentration de « poussières du Sahara » dans l'atmosphère de l'île de Cayenne. Les « poussières du Sahara » sont dues à la mise en suspension dans l'atmosphère par l'action du vent de « particules désertiques ». Ces dernières sont ensuite transportées de l'Afrique à l'Amérique dans une couche d'air sec appelée Saharan Air Layer (SAL). Les poussières de moins de 10 microns peuvent avoir une action irritante sur les voies respiratoires (toux, gênes respiratoires crise d'asthme, irritation des yeux).

Recommandations sanitaires :

Aux personnes sensibles et vulnérables¹ à la pollution de l'air :

- Limitez les déplacements sur les axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe.
- Limitez les activités physiques et sportives intenses² (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur.
- En cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin.

A la population générale :

- Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles.
- En cas de gêne inhabituelle (par exemple : fatigue, mal de gorge, nez bouché, toux, essoufflement, sifflements, palpitations), prenez conseil auprès de votre médecin ou pharmacien.

Prévisions :

D'après les prévisions météorologiques et les modélisations de déplacement de la pollution atmosphérique, la situation devrait rester semblable au cours de la journée de demain.

Historique des dépassements de seuil

- 2013 : 18 dépassements du seuil d'information et de recommandation dans la région Guyane.
- 2014 : 38 dépassements du seuil d'information et de recommandation dans la région Guyane.
- 2015 : 6 dépassements du seuil d'information et de recommandation dans la région Guyane à ce jour.

Pour rappel, le nombre de dépassement annuel autorisé par le code de l'environnement est de 35.

Contact :

Immeuble EGTRANS INTERNATIONAL - ZI de Dégrad des Cannes - BP 51059 - 97343 CAYENNE CEDEX
Tel : 05.94.28.22.70 fax : 05.94.30.32.58
E-mail : contact@ora-guyane.org
www.ora-guyane.org

¹ Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques ainsi que les personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics

² Activités physiques et sportives intenses : exercice qui oblige à respirer par la bouche.